

# Accueil de Loisirs Associé à l'École

## ALAÉ Maternelle de Lestang



**Contact ALAE de l'école :**  
**Responsable de l'ALAE de Lestang maternelle**  
**Mlle Anne-Sophie Cournède**  
**Tél.: 06.70.30.75.79**  
**[alae.mat.lestang@ville-pamiers.fr](mailto:alae.mat.lestang@ville-pamiers.fr)**

# Accueil de Loisirs

## Associé à l'École de 3 à 6 ans

Accueil de Loisirs Associé à l'École : structure municipale éducative agréée par la D.D.C.S.P.P. 09 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale & de la Protection des Populations.)



### Les modalités d'inscription...

Un dossier d'inscription est rempli par chaque famille, il est conservé au Guichet Famille.  
Une réactualisation (fiche recto-verso) est demandée en début d'année scolaire.  
Pour toute contre-indication médicale un Protocole d'Accueil Individualisé Municipal (PAIM) est mis en place entre la municipalité, les parents et l'école.

Pour la cantine, l'accueil du soir, et l'accueil du mercredi.

#### RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR CHAQUE QUINZAINE

Un coupon de réservation doit être rempli et remis au responsable de l'ALAE de l'école au plus tard le mardi de la semaine avant la quinzaine concernée.

Toute absence non justifiée à la cantine sera facturée.

Un tarif majoré sera appliqué pour les repas non réservés dans les délais impartis.

**Secrétariat du Service Enfance Jeunesse Éducation**

Maison de service au public et de l'action sociale

5 rue de la maternité 09100 Pamiers

Tél : 05.34.01.09.10

Courriel : [secretariat.enfance.jeunesse@ville-pamiers.fr](mailto:secretariat.enfance.jeunesse@ville-pamiers.fr)

## Les lundis, mardis, jeudis & vendredis à l'alaé...

<b>Alaé du matin</b>	<b>7h45 - 8h35</b>	Les enfants arrivent de façon échelonnée et signalent leur arrivée.
<b>Temps scolaire</b>	<b>8h35 - 8h45 8h45 - 11h45</b>	Temps d'enseignement.
<b>Pause méridienne</b>	<b>11H45-12h10</b>  <b>à partir de 11h50</b>	<p>Temps de surveillance est assuré par les ATSEM, qui prennent en charge les enfants inscrits à la cantine &amp; les enfants qui n'ont pas été récupérés par leurs parents à 12h10. Si un enfant non inscrit à la cantine n'est pas récupéré par ses parents il est automatiquement amené à la cantine.</p> <p>Jour avec APC : fonctionnement en 2 groupes d'élèves :            Groupe n° 1 : élèves de PS+ MS + GS.            Début du repas à 11h50. Après le repas à partir de 12h50, pour les PS &amp; MS, commence le temps de sieste.            Les autres enfants bénéficient de temps d'activités douces, jusqu'à 14h05.            Groupe n° 2 : élèves APC de 11h55 à 12h25, puis les enfants bénéficient de temps d'activités douces, jusqu'à 12h50.            Début du repas à 12h50, suivi d'un nouveau temps d'activités douces après le repas jusqu'à 14h05.</p> <p>Jour sans APC : fonctionnement en un seul groupe d'élèves :            Début du repas à 11h50. Après le repas à partir de 12h50, pour les élèves de PS &amp; MS, commence le temps de sieste. Les autres enfants bénéficient de temps d'activités douces, jusqu'à 14h05.            Les animateurs &amp; ATSEM de ce groupe auront la charge d'accueillir aussi les élèves dont les parents travaillent (à 13h35 pour les enfants qui font la sieste &amp; entre 13h50 &amp; 14h05 pour les autres: sur inscription &amp; avec justificatif.)</p>
<b>Temps scolaire</b>	<b>14h05-14h15 14h15-16h30</b>	<p>Temps d'enseignement.</p> <p>L'enfant a la possibilité de choisir et de réaliser diverses activités.</p>
<b>Accueil du soir</b>	<b>16h30-18h30</b>	Les départs échelonnés sont pris en compte.

## Le mercredi à l'alaé de Lestang...

<b>Alaé du matin</b>	<b>7h45-8h35</b>	<p>Les enfants arrivent de façon échelonnée et signalent à leur arrivée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Je vais à l'alaé (mes parents ont réservé ma place.)</li> <li>Je ne vais à l'alaé, mais je souhaite être sous la surveillance des ATSEM entre 11h45 et 12h10.</li> </ol>
<b>Temps scolaire</b>	<b>8h35-8h45 8h45-11h45</b>	Temps d'enseignement.
<b>Alaé du midi</b>	<b>11H45-12h10</b>	Temps de surveillance est assuré par les ATSEM, qui prennent en charge les enfants inscrits à la cantine & les enfants qui n'ont pas été récupérés par leurs parents à 12h10. Si un enfant non inscrit à la cantine n'est pas récupéré par ses parents il est automatiquement amené à la cantine.
<b>Alaé de l'après-midi</b>	<b>12h10-18h30</b>	<p>L'enfant a la possibilité de choisir et de réaliser diverses activités.</p> <p>Les départs échelonnés sont pris en compte de 16h30 à 18h30.</p>



**LestAng** Maternelle  
Accueil de Loisirs Associé à l'École

**Temps  
cantine**



**Temps  
créatifs**



**Temps  
calme**



**Temps  
jeux**